

SERMENT D'UN GREFFIER DU SCRUTIN. (Art. 26.)

Je, soussigné,, nommé greffier
 (insérer le nom du greffier du scrutin)
 du scrutin au bureau de votation susmentionné, jure (ou affirme solennel-
 lement) que j'agirai en ma qualité de greffier du scrutin et aussi en celle
 de sous-officier rapporteur, le cas échéant, suivant la loi, fidèlement,
 sans partialité, crainte, faveur ni affection, et que je ne divulguerai
 pas les noms des candidats en faveur desquels tout électeur votant
 audit bureau de votation marquera son bulletin en ma présence à
 cette élection. Ainsi, Dieu me soit en aide.

.....
 Greffier du scrutin.

CERTIFICAT DE LA PRESTATION DU SERMENT PAR LE GREFFIER DU SCRUTIN.

Je, soussigné, certifie par les présentes que, le jour du
 mois d 19,
 (insérer le nom du greffier du scrutin)
 greffier du scrutin pour le bureau de votation susmentionné, a prêté
 et signé devant moi le serment (ou l'affirmation) d'office requis en
 pareil cas d'un greffier du scrutin par l'article vingt-six de la *Loi des
 élections fédérales, 1938.*

En foi de quoi, je lui ai délivré sous mon seing le présent certificat.

.....
 Sous-officier rapporteur
 (ou selon le cas.)

FORMULE N° 31.

COMMISSION D'UN GREFFIER DU SCRUTIN, DÉCERNÉE PAR UN GREFFIER
DU SCRUTIN AGISSANT COMME SOUS-OFFICIER RAPPORTEUR. (Art. 26.)

A., dont l'occupation est.....
 (insérer le nom du greffier du scrutin) (insérer l'occupation)
 et dont l'adresse est.....
 (insérer l'adresse)

Sachez qu'en ma qualité de sous-officier rapporteur suppléant
 du bureau de votation n° du district électoral d
 en conséquence du décès (ou de l'incapacité d'agir, ou suivant le cas)
 du sous-officier rapporteur dudit bureau de votation, dont j'étais le
 greffier, je vous nomme par les présentes greffier du scrutin dudit
 bureau de votation du district électoral susmentionné.

Donnée sous mon seing, à , ce jour
 d , en l'année 19

.....
 Greffier du scrutin, agissant comme sous-officier rapporteur.

(Le serment et le certificat de sa prestation sont les mêmes que dans le cas
 d'un greffier du scrutin nommé par le sous-officier rapporteur.)